

## LES DP VOUS INFORMENT

### Planification des congés

En réunion, nous sommes revenus sur la note congés 2016-2017 en nous basant sur une pratique locale qui demande aux agents de poser sur une fiche interne leurs prévisions de congés afin que l'ELD arbitre. Si la note indique que « *les périodes ayant fait l'objet d'un arbitrage négatif peuvent également être saisies dans horoquartz par l'agent. A ce moment là, le manager refusera la demande afin d'en garantir la traçabilité* », pour nous cette traçabilité doit se faire dès la demande initiale. Nous avons donc demandé que cette note soit réécrite afin de mettre en avant la saisie sur horoquartz puisque l'outil planning associé à horoquartz permet d'avoir une visibilité du taux de présence sur l'ensemble de l'agence.

L'établissement a argué que la possibilité était inscrite dans la note et que sa réécriture n'était pas à l'ordre du jour.

***Le SNU vous invite lors des prochaines planifications de congés à saisir directement sur horoquartz votre prévisionnel.***

Toujours sur cette note congé 2016-2017, nous avons déploré l'absence de prise en compte des spécificités liées au personnel sous statut 2003. En effet, les priorités d'acceptation des congés dans la note ne se réfèrent qu'à l'article 27§5 de la CCN et ne prennent pas en compte les spécificités du statut 2003.

L'établissement en a pris note et fera un rappel en ce sens aux ELD.

***Toujours pas de réécriture de la note, on ne peut qu'une nouvelle fois déplorer « la mise à l'écart des agents sous statut public ».***

### Offres agrégées

Quel conseiller ne s'est pas senti, un jour, gêné en proposant des offres à un demandeur d'emploi devant les doublons, triplons, les romes incohérents où les libellés illisibles ? C'est en ce sens que nous avons interrogé l'établissement en reprenant le descriptif de l'offre ci-dessous.

*« Notre client est un Bureau d'Ingénierie générale en Bâtiment. Ce Bureau d'études intervient sur des opérations variées : Logements collectifs, Immobilier d'entreprise, groupes scolaires... Afin d'accompagner son développement, nous recherchons un Economiste de la construction. Rattaché au Directeur de service, vous intervenez depuis la phase APS ? l'ACT. En collaboration avec les Architectes et les Bureaux d'études, vous validez les budgets d'opérations et estimez les coûts prévisionnels des travaux en Gros Oeuvre et TCE. Aussi, vous rédigez les notices techniques, les CCTP et les DPGF ».*

Nous avons rappelé que « *Pôle emploi est responsable des offres diffusées sur ses canaux quel que soit l'origine et a donc obligation d'assurer le contrôle qualité y compris des offres partenaires avant de les diffuser sur pole-emploi.fr* » (cf intranet « Engagement des partenaires et de Pôle Emploi ») et avons demandé ce qu'il était prévu pour remédier à ces dysfonctionnements ?

***La réponse fut laconique : « la DG veille »***

### Services civiques

Devant le travail important réalisé par les collègues en service civique notamment depuis la mise en place de NPDE, nous avons demandé s'il était prévu de reconduire nos collègues dont l'engagement prend fin en mai. Le cas échéant, seront-ils remplacés ?

***Le dispositif emploi civique est reconduit. C'est une bonne nouvelle, nous attendons maintenant des précisions sur les modalités. Recrutements au 1er juin, trêve estivale ?***

Vos contacts :  
Elus DP

[mahir.atay@pole-emploi.fr](mailto:mahir.atay@pole-emploi.fr)  
[f.chambarlhac@pole-emploi.fr](mailto:f.chambarlhac@pole-emploi.fr)  
[sophie.euvrard@pole-emploi.fr](mailto:sophie.euvrard@pole-emploi.fr)  
[patrice.matri@pole-emploi.fr](mailto:patrice.matri@pole-emploi.fr)  
[christelle.mosconi@pole-emploi.fr](mailto:christelle.mosconi@pole-emploi.fr)  
[patricia.puzenat@pole-emploi.fr](mailto:patricia.puzenat@pole-emploi.fr)



<https://www.facebook.com/snubfc>

